



## AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de la compétition : TRENTE MILLES DE MORGAT

Dates complètes : 10 juillet 2010

Lieu : Baie de Douarnenez

Autorité Organisatrice : SANT-HERNOT YACHT-CLUB

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) B,C,D,E,R2,R3,X.
  - 3.1.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint, accompagné des frais d'inscription de 20 euros, remis au plus tard le 09/07/2010 entre 18h30 et 19h30 au Bureau du SHYC (Caravane du SHYC – Port de Morgat).
  - 3.1.2. Gratuité d'inscription pour les bateaux des membres du SHYC (Adhésion : 20 euros)
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- 20 euros, par bateau engagé,
- gratuits pour les bateaux des membres du SHYC (2009)

#### 5. *POULES* ou *GROUPE DE QUALIFICATION*

*Régate non concernée.*

#### 6. PROGRAMME

##### 6.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date 09/07/2010 de 18h30 à 19h30

##### 6.2. Jauge et contrôle :

TBD

##### 6.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
10/07/2010	10h20	B,C,D,E,R2,R3,X

##### 6.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
10/07/2010	10h20	B,C,D,E,R2,R3,X

#### 7. JAUGE

Un bateau ou son équipement pourront être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

#### 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 22/08/2009 et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 9. LES PARCOURS

Les parcours seront précisés lors des briefings :

Parcours A	Trente Milles de Morgat
1a - 30 milles	Morgat - Ile Tristan – Basse Vieille - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)
1b - 25 milles	Morgat - Ile Tristan - Anse de Saint Nicolas - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)
2 - 20 milles	Morgat - Basse Vieille - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)

#### 10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les classes suivantes B,C,D,E,F,R2,R3,X, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 11. CLASSEMENT

11.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

11.2 (a) Le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

#### 12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 13. PRIX

- 13.1** Divers prix seront attribués aux équipages participants ainsi qu'une coupe qui sera décernée au vainqueur du classement scratch général (tous groupes confondus).
- 13.2** Le Cocktail de clôture de la saison et la proclamation des résultats des Trente Mille de Morgat 2010, auront lieu le Samedi 10 juillet 2010, salle Kador (salon d'honneur du Port de Plaisance de Crozon-Morgat) à 19h30.

#### **14. RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

#### **15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Jacques MONGAULT, [SHYC@orange.fr](mailto:SHYC@orange.fr) ou 06 11 82 62 58.